

**OBLIGATIONS POUR LE RÉCIPiendaIRE DE
SUBVENTION DE STAGE EN RECHERCHE CLINIQUE
Concours 31 janvier 2010**

Le chargé de projets physiothérapeute de l'Ordre, secondé par le Comité de recherche clinique en physiothérapie, assure le suivi des projets de recherche clinique subventionnés par l'Ordre.

Le récipiendaire d'une subvention de stage en recherche clinique a les obligations suivantes envers l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec :

- **Demeurer membre régulier de l'Ordre jusqu'à ce qu'il ait complété l'ensemble de ses obligations envers l'Ordre ;**
- présenter un rapport (n'excédant pas 10 pages, double interligne) au chargé de projets physiothérapeute. **Ce rapport doit être présenté au plus tard 3 mois suivant la fin du stage** et doit contenir une description des éléments suivants :
 - du ou des projets de recherche dans lequel le stagiaire était impliqué ;
 - de la contribution du stagiaire incluant les tâches accomplies ;
 - des apprentissages acquis ;
 - des retombées sur sa pratique et sa carrière ;
 - toute publication reliée au stage.

Le récipiendaire recevra la deuxième et dernière tranche (1 000 \$) de la subvention après l'acceptation du rapport par le sous-comité d'évaluation ;

- participer activement au stage tel que proposé lors de la demande de subvention. S'il y avait des modifications apportées au stage, il faudrait décrire la nature de ces modifications et en aviser, par écrit, le chargé de projets physiothérapeute ;
- Mentionner l'aide obtenue de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec dans les publications issues des travaux du projet et aviser l'Ordre de toute présentation, communication ou publication issue des travaux rendus possibles grâce à la subvention de l'Ordre ;
- **à défaut de remplir ces obligations, les montants devront être retournés à l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec** qui veillera à les redistribuer pour subventionner d'autres projets de recherche.

Le chercheur qui supervise le stage de recherche a les obligations suivantes envers l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec :

- offrir un milieu d'accueil au clinicien pour la durée du stage, incluant un espace de travail et de l'équipement ;
- offrir au clinicien des possibilités de participation à la recherche et un soutien méthodologique ;
- utiliser le montant de la subvention uniquement pour le salaire du récipiendaire ;
- rembourser tout fonds non utilisé à l'Ordre.

Par ailleurs, le récipiendaire sera invité à participer aux réunions du comité de recherche clinique (3 réunions annuelles) afin de contribuer au développement de la recherche clinique par les membres de l'Ordre.

J'ai pris connaissance de ces obligations et je m'engage à les respecter.

Signature récipiendaire: _____

Date : _____

Signature chercheur : _____

Date : _____

*SIGNER ET DATER LE DOCUMENT SEULEMENT APRÈS QUE LE PROJET AIT ÉTÉ ACCEPTÉ
REROURNER UNE (1) COPIE AU CHARGÉ DE PROJETS PHYSIOTHÉRAPEUTE
CONSERVER UNE (1) COPIE POUR VOS ARCHIVES PERSONNELLES*